





ABUS SEXUELS

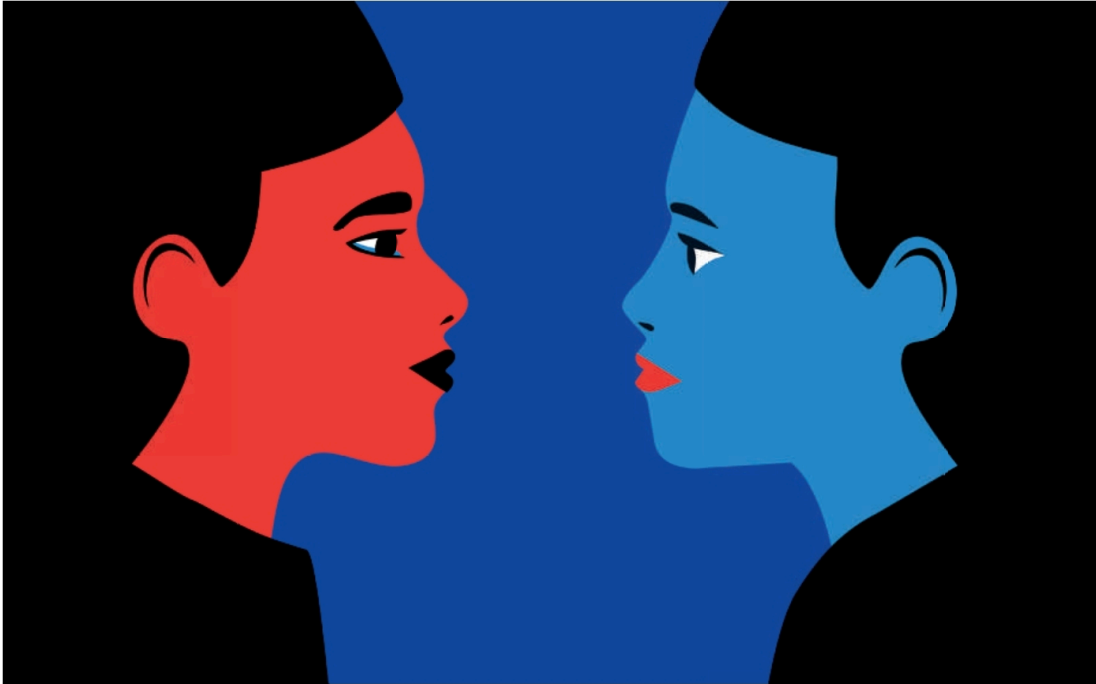
Parler, et ensuite ?

Dans la foulée du mouvement #MeToo, lancé il y a sept ans, de plus en plus de personnes dénoncent les agressions sexuelles qu'elles ont subies. Quel impact ces prises de parole ont-elles sur les victimes et sur la société ? Si briser le silence peut être un processus douloureux et lourd de conséquences, la prise en compte de ces témoignages a permis des avancées concrètes.

Alice Le Dréau et Paula Pinto Gomes. Illustrations : Laurence Benz

Manifestation contre les violences sexuelles et sexistes faites aux femmes à l'appel du collectif #NousToutes, à Paris, le 24 novembre 2018, l'année de sa création.

SIMON LAMBERT/HAYTHAM/REA



Parler pour aller mieux

Depuis que son livre *Tout brûler* a été publié, en septembre dernier¹, Lucile de Pesloüan va «*beaucoup, beaucoup mieux*». Elle dit qu'il y a carrément un «*avant*» et un «*après*». L'histoire qu'elle a couchée sur le papier est pourtant terrible. Dans ce qu'elle présente comme un roman, mais dont les faits sont réels, la quadragénaire raconte le double inceste que lui ont infligé son frère, puis son père, durant l'enfance. Lucile de Pesloüan n'est pas la première à évoquer ainsi dans une œuvre des violences sexuelles subies. Il y eut d'abord Christine Angot (en 1999), puis, ces dernières années Flavie Flament (en 2016), Vanessa Springora et Sarah Abitbol (en 2020), Camille Kouchner (en 2021), Emmanuelle Béart (en 2023) ou plus récemment, en février, Judith Godrèche.

Pourquoi, un jour, décider de tout dire et révéler ce par quoi on est passé, même des années plus tard ? «*Parce que je voulais crier ma vérité!*», explique la patineuse Sarah Abitbol², violée par son entraîneur quand elle était ado. «*Parce que parler libre, en quelque sorte*», explique Brigitte Navail. Elle n'est pas célèbre, n'a pas (encore) écrit de livre. Mais ne connaît hélas que trop bien le sujet. Cela fait quarante ans que cette ancienne salariée des Guides et Scouts de France a subi des agressions sexuelles répétées de la part d'un prêtre, aumônier de son lycée. Quarante ans. Mais quand elle évoque le

sujet, aujourd'hui, elle triture et tord encore nerveusement le petit sachet de sucre qui accompagne son expresso. Dans ce café parisien à la musique trop forte, elle raconte, raconte, mais au départ, presque à voix basse. Brigitte Navail n'a jamais tu ce qui lui est arrivé quand elle avait 15 ans. «*Je n'ai pas eu d'amnésie traumatique comme certaines personnes à qui il faut des années avant de se souvenir. J'ai oublié certaines choses, oui, mais pas ce qui m'est arrivé globalement!*» Alors elle s'est confiée à quelqu'un. Pas tout de suite toutefois, plutôt «*vers 18-19 ans*». Et à une seule personne : un moine, son accompagnateur spirituel. «*Il avait recueilli le témoignage d'une autre jeune fille concernant cet aumônier et m'a demandé si cela me concernait aussi. J'ai répondu que oui, j'avais vécu la même chose.*»

Si elle a attendu, c'est parce qu'elle avait «*honte*». Aujourd'hui encore, elle a du mal à utiliser des mots concrets, crus, pour décrire ce que lui a fait subir le prêtre. Tout comme elle ne souhaite pas indiquer son identité. Elle vous dira juste qu'elle a été «*son objet sexuel*», qu'elle en était consciente, mais que le prêtre était charismatique et exerçait une forme d'emprise sur ses proies. Et que c'est à cause de cette emprise qu'elle n'a pas osé le dénoncer tout de suite. «*Il n'y a jamais eu de contrainte ni de violence physique, je ne me sentais donc pas légitime à dire que j'étais une victime*», dit-elle. Au contraire,





même, elle se sentait coupable! «Parce que j'étais ado au moment des faits, pas comme certaines victimes qui sont agressées à 6 ans. Parce que ça a duré et parce que je savais qu'une fille n'est pas censée coucher avec un prêtre.»

C'est tout le paradoxe de révéler des abus. D'un côté, la victime devient «plus légère», comme Lucile de Pesloüan – «J'ai senti quelque chose se décharger, vraiment comme un poids en moins.» Et dans le même temps, «cela peut vous confronter à la méfiance de vos interlocuteurs, à une culpabilisation ou une remise en cause de votre témoignage», décrypte Muriel Salmona, psychiatre spécialisée dans la prise en charge des violences sexuelles. Hélène Devynck, l'une des vingt femmes accusant Patrick Poivre d'Arvor d'agressions sexuelles ou de viol, confirme. En 2021, elle signait une tribune dans *Le Monde*, accompagnant une enquête sur les agissements présumés de l'ancien présentateur. Elle y expliquait comment ce dernier l'aurait violée dans les années 1990. «Quand une victime parle, c'est souvent elle que l'on accable, en premier. On m'a dit que je voulais faire ma publicité, que je l'avais peut-être cherché. Dans l'imaginaire collectif, le viol, ça se passe la nuit, dans un parking. Quand on est adulte, on est censée se débattre, se défendre... Ne pas le faire suggère une présomption de consentement.» C'est oublier le phénomène de sidération des victimes. «Briser le silence m'a valu des torrents d'emmerdes. Des amis m'ont tourné le dos, des employeurs ont rompu leurs contrats. Je me dis parfois que le silence m'allait bien. Que ma vie était plus facile.»

Dans près de 70% des cas de violences sexuelles, «les victimes ont parlé, à un moment ou à un autre, mais elles n'ont pas été entendues», détaille Muriel Salmona. «Mes parents ne m'ont pas cru, se souvient ainsi Benoît Bianchi, 40 ans, agressé par un prêtre, l'abbé Houard, à Angers. Quel âge avait-il? «Aux alentours de 10 ans.» Il ne sait plus bien quand celui qu'il appelle «l'autre» a commencé à lui mettre «la main dans le pantalon». Mais ce ►

POURQUOI NOUS L'AVONS FAIT

Les révélations de Judith Godrèche en février, celles sur l'abbé Pierre en juillet, les procès des viols de Mazan depuis septembre, celui de Gérard Depardieu prévu initialement en octobre... À chaque nouvelle affaire de violences sexuelles grandit une envie de dire «Oh non, pas encore?!», avec un mélange d'impuissance, de tristesse et de dégoût. Si ces affaires semblent être plus nombreuses, c'est entre autres parce que le mouvement #MeToo a permis de libérer la parole, quand les rapports de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase) et de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Civise) ont chiffré le nombre de victimes concernées. Mais une fois que celles-ci ont parlé, que s'est-il passé pour elles? Comment leur parole a-t-elle été reçue? Ont-elles vraiment été entendues? Et leur témoignage a-t-il fait avancer la lutte contre les violences sexuelles? Autrement dit, des avancées concrètes politiques, judiciaires ont-elles été réalisées? C'est ce que nous avons voulu interroger.

**Alice Le Dréau
et Paula Pinto Gomes**

LES ABUS SEXUELS EN CHIFFRES

Selon les derniers chiffres de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, en moyenne, **217 000** femmes sont victimes chaque année de viols, tentatives de viol ou agressions sexuelles.

3,9 millions de femmes et 1,5 million d'hommes ont été confrontés à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

160 000 enfants sont victimes chaque année de violences sexuelles.

Dans 97% des cas, l'agresseur est un homme.

Dans 81% des cas, il est majeur. Le plus souvent, les agresseurs sont les pères (27%), les frères (19%), les oncles (13%), les amis des parents (8%) ou les voisins de la famille (5%).

Au sein de la famille, l'agresseur est par ailleurs le plus souvent en contact avec des enfants à titre professionnel; au sein de l'entourage, l'agresseur est le plus souvent un ami des parents connu de la victime depuis quelques années; au sein d'une institution, l'agresseur est le plus souvent un homme religieux ou un professionnel de l'éducation.





► dont il se souvient, c'est de son «*odeur de cigare froid, d'urine et de sueur mélangée*» et de «*la marque de son gel douche*» qu'il ne peut plus acheter encore aujourd'hui. Les attouchements ont duré plusieurs années... «*Ça détruit un homme.*»

Cette parole libérée, mais pas écoutée, peut avoir un impact lourd, pour les victimes. «*Pour certaines, dénoncer implique de revivre le traumatisme de l'agression. Et là, alors qu'elles ont pris ce risque, elles s'entendent dire que rien n'est arrivé*», reprend Muriel Salmona. Résultat ? La victime sait pertinemment que raconter «*était une nécessité*», mais a l'impression de l'avoir fait «*dans le vide*». Et encore plus lorsque la parole est reçue, sans être suivie d'action. «*Lorsque j'ai porté plainte, la police m'a très bien reçue*», se souvient Hélène Devynck. La justice, en revanche, a classé l'affaire sans suite, pour prescription.

En 1983, Brigitte Navail prévient son accompagnateur spirituel, un signalement est fait aux autorités ecclésiastiques. Et ? «*Rien*, résume-t-elle. *On nous a répondu que la paroisse n'allait quand même pas déplacer un prêtre qui réussissait aussi bien auprès des jeunes. Aujourd'hui, je préviendrais le procureur de la République.*» Il lui faudra attendre 2019, et un appel à témoins découvert par hasard sur une feuille paroissiale pour réentendre parler de l'affaire et découvrir que le dossier du religieux est... vide. Aucun signalement n'a été remonté. Cette fois, Brigitte Navail est écoutée. «*Une parole entendue, ça remet debout*», dit-elle. Seulement, dans l'intervalle, le prêtre est mort. Brigitte Navail, elle, reste marquée à jamais. Depuis quarante ans, elle vit «*des hauts et*

des bas», a traversé des épisodes dépressifs, «*pas très graves, mais qui contribuent à un mal-être général*». Elle dit que sa vie «*n'a pas été nulle, non, mais difficile*». Elle ne s'est pas mariée. N'a pas eu d'enfants. Peut-être en partie «*à cause de cela*».

Alors, parler, il le fallait. Mais ça ne résout pas tout. «*Ça vous confronte aussi à l'hypocrisie, au mensonge, à l'inertie, en face.*» Brigitte Navail n'a jamais éprouvé le besoin de voir un psy. Du moins jusqu'ici. «*Je n'ai pas l'impression d'aller aussi mal que ça.*» Hélène Devynck non plus ne l'a pas jugé nécessaire. Benoît Bianchi, lui, a vu «*quatre, cinq, six psys*» et continue à consulter pour son équilibre. Tout comme Sarah Abitbol. «*Déballer tout aide à aller mieux. Mais vous avez besoin d'être suivi pour gérer tout ce qui se passe après.*» Le contrecoup, les sollicitations...

Une agression sexuelle est comme une marée noire. Elle colle à la peau, vous «*mazoute*», déborde sur votre entourage. «*Pendant des années, j'ai eu un monstre dans ma tête*», décrit Benoît Bianchi. En 2017, cinq ans après le décès de l'abbé Houard, le diocèse d'Angers révèle les «*comportements inappropriés*» du religieux, ancien secrétaire général de l'Université catholique de l'Ouest et fondateur de l'école de communication Ircom. «*Au moment de mon mariage, j'avais mis un couvercle sur ce qui m'était arrivé. Quand les agissements de l'autre sont devenus officiels, il a sauté et j'ai sombré.*» Il se met à boire de plus en plus, avec les ravages qui en découlent. «*Ça va sembler bizarre mais l'alcool m'a sauvé. Sinon je ne serais peut-être plus en vie. Mon épouse, démunie, a tenté de me soutenir mais*





PHOTOS: EMMANUELLE MARCHADOUR POUR LA CROIX L'HEBDO

« Nos témoignages ont fait boule de neige et aidé la justice en en suscitant d'autres. Rien que cela valait la peine. »

n'avait pas mesuré l'ampleur de ma blessure. » Elle finit par le quitter. Il estime que son épouse aurait dû le faire hospitaliser d'office. « *Une femme de victime, si elle n'est pas accompagnée d'un psychologue, n'a pas la résistance pour assumer une telle situation.* » Depuis, il dit ne plus avoir bu une goutte d'alcool. Il insiste: « *Tout ça* », les attouchements, les agressions, « *c'est derrière lui* ». Mais il digère mal la passivité du diocèse d'Angers qui ne considère pas assez les victimes et ne condamne pas suffisamment l'agresseur: « *L'enfouissement, méthode totalement dépassée dans le traitement des déchets, semble être en vigueur à Angers. Comment un évêque qui a célébré les obsèques d'un monstre peut-il écouter les victimes?* ». Benoît Bianchi sera reçu par Mgr Delmas le 19 novembre. « *J'en attends beaucoup de réponses.* »

Benoît, Brigitte, Hélène, Sarah et Lucile regrettent-ils parfois d'avoir parlé? « *Sûrement pas*, lance Benoît Bianchi, première victime de l'abbé à avoir témoigné à visage découvert. *Parler m'a permis d'analyser et de comprendre pourquoi ce prédateur s'en est pris à moi.* » Il invite toute autre victime à le contacter³. « *Regretter? ça arrive!*, réagit Hélène Devynck. *Je vous ai peut-être dressé un tableau assez noir, mais témoigner a aussi eu des effets positifs. Nos témoignages ont fait boule de neige et aidé la justice en en suscitant d'autres. Rien que cela*

valait la peine. » Un sentiment partagé par Sarah Abitbol. « *Je me suis relevée. J'étais sous antidépresseur. J'avais une phobie des lieux clos où il m'avait tant piégée.* » Depuis le livre, et son retentissement, notamment dans le monde du sport, elle prend toujours des médicaments, mais à plus petite dose. Conduit seule, prend les ascenseurs, n'angoisse plus dans les parkings. Lucile de Pesloüan n'est pas en reste. Bien sûr, écrire le livre, remuer le passé incestueux s'est révélé « *difficile, douloureux* ». Mais « *nécessaire. Pour une fois, en fait, on m'écoutait, on m'entendait, on me soutenait!* ».

Et puis il y a ce besoin impérieux « *d'être utile, de protéger les autres* ». « *J'espère avoir aidé la nouvelle génération de patineuses* », commente Sarah Abitbol. « *Nous devons quitter le statut de victime pour celui de témoin et partager notre expérience pour éviter que cela se reproduise* », insiste Brigitte Navail qui, en 2019, dans la foulée de la création de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (Ciase), a travaillé avec les évêques et intégré un groupe de travail, pour mettre en place des mesures concrètes pour réformer l'Église. Hélène Devynck y croit: « *Raconter nos histoires, encore et encore, expliquer, c'est faire montre de pédagogie auprès du grand public.* » Et, au-delà du cercle des victimes, avoir par sa parole un impact sur la société tout entière. ▶

De gauche à droite :
Lucile de Pesloüan,
Brigitte Navail,
Benoît Bianchi,
Hélène Devynck.



« La parole est salutaire à condition qu'elle soit vraie, complète et accompagnée »

Isabelle Chartier-Siben¹, médecin et victimologue, préside l'association C'est à dire, qui recueille la parole de victimes de prêtres. Pour elle, si celle-ci est libératrice, le processus pour briser le silence est rendu encore plus difficile au sein de l'Église. **Recueilli par Paula Pinto Gomes**

Vous avez fondé l'association C'est à dire² qui accompagne des victimes d'abus, en particulier dans l'Église. La parole est-elle toujours salutaire ?

Oui, la parole est salutaire à condition qu'elle soit vraie, complète et accompagnée. Certaines personnes victimes au sein de l'Église, en particulier, ne parlent pas de ce qu'elles ont vécu parce qu'elles sont encore sous la contrainte ou parce qu'elles veulent sauver une communauté, par exemple. Et donc elles mentent, ce qui est extrêmement destructeur. La parole sert à quelque chose si elle est vraie mais il faut aussi qu'elle soit complète parce que le fait de ne pas tout dire va perpétuer le mal à l'intérieur de la personne. C'est comme une plaie purulente, si on ne la nettoie pas complètement, elle continue de s'aggraver. La parole est toujours libératrice, elle est obligée pour soi et pour les autres, mais elle doit être accompagnée. Les personnes qui parlent pour la première fois ont appris à vivre avec ce silence, avec ce monstre intériorisé. Elles se sont construites autour de ce trauma. Et le fait de parler déstabilise totalement leur équilibre intérieur.

Une victime de l'abbé Pierre a dit : « Comment vous faites quand c'est Dieu qui vous fait ça ? » Est-ce plus difficile de parler lorsqu'on est abusé par un homme d'Église ?

Parler est toujours difficile parce que c'est mettre des mots sur de l'impensé. S'il y a eu abus, c'est que les choses se sont passées à l'insu de la personne, qui n'en a pas pris complètement conscience. Cela va donc l'obliger à aller chercher ce qui est enfoui. À rendre public de l'intime, du personnel. Parler, c'est aussi difficile parce que les révélations vont détruire l'harmonie – illusoire – du lieu de vie dans lequel on était. Les victimes d'abus sexuels ou spirituels ne parlent pas, entre autres, pour ne pas détruire la réputation de quelqu'un, l'harmonie d'une famille, d'une communauté. Pour les victimes de l'abbé Pierre, c'était impossible de le dénoncer. Il avait une telle aura, il avait fait tellement de bien... Pour pouvoir parler, il faut être sorti de l'emprise de l'abuseur. Et l'emprise est d'autant plus forte dans un milieu religieux que l'agresseur va utiliser tous les stratagèmes psychologiques habituels en y ajoutant une notion divine qui va tout autoriser. Les abus vont se perpétuer au nom de l'obéissance, de la pauvreté, de la miséricorde, de l'incarnation... Pour les personnes victimes au sein de l'Église il y a, en plus du traumatisme « ordinaire », une perte d'espoir, d'espérance. Les aspirations spirituelles naturelles de l'homme qui peuvent perdurer chez les autres victimes sont dans ce cas anéanties. Le ressenti est que Dieu lui-même les a trahies.

Certaines victimes dans l'Église ressentent une forme d'injonction au pardon. Le pardon est-il possible ?

L'injonction au pardon est une énormité d'une violence inouïe faite aux personnes victimes qui, en outre, protège l'agresseur. C'est une violence qui veut spiritualiser et ne respecte pas les réalités humaines. Le pardon, on peut y aspirer, c'est un processus. Mais il est personnel, pure grâce, ne s'achète pas et ne se commande pas. Lorsque des patients arrivent en me disant : « J'ai pardonné », cela veut souvent dire qu'ils sont entrés dans le déni. Or, si la colère n'est pas reconnue, elle s'invitera sous une forme ou une autre mais de manière détournée – automutilations, autosabotages, colère contre les personnes non concernées... Le pardon n'est possible que lorsqu'on prend conscience des conséquences de cet abus sur sa vie et que l'on réussit à se détacher de l'agresseur.

La réparation financière proposée par l'Église peut-elle aider à la reconstruction ?

La réparation financière, c'est d'abord un devoir d'assistance pour des personnes qui ont été démolies et n'arrivent plus à vivre. Il est indispensable de leur donner de l'argent pour qu'elles puissent avoir un toit, se nourrir, retrouver un travail. La réparation financière a aussi une valeur symbolique de reconnaissance. Les pièces sonnantes et trébuchantes sont incarnées et signifiantes, cela veut dire : « J'ai été pris en considération. » Après, la réparation financière pose aussi la question de la somme. Quel est le prix d'une vie brisée par des viols, des abus spirituels majeurs, des maltraitances psychologiques ? Je reçois des personnes aux vies totalement détruites pour qui la plus juste mesure serait le Club Med à vie. Pour les autres, je plaide depuis toujours pour des centres d'aide pluridisciplinaires gratuits qui permettraient de nous honorer en tant qu'êtres humains et de redonner un chemin de vie à celles et ceux qui l'ont perdu.

1. *Trois jours dans la nuit : carnet d'une victimologue au cœur des abus*, d'Isabelle Chartier-Siben, Éd. de l'Emmanuel, 200 p., 19 €
2. cestadireweb.org



Parler pour changer la société

Les témoignages de Benoît, Brigitte, Hélène, Sarah, Lucile et de milliers d'autres personnes qui ont dit « moi aussi » sur les réseaux sociaux ou dans la sphère intime nous ont fait changer d'époque. Si les féministes des années 1970 dénonçaient déjà les violences sexuelles, « on considérait comme une fatalité que la présomption d'innocence soit utilisée par les agresseurs pour se disculper », analyse Irène Théry, sociologue du droit, de la parenté et du genre. *« Quand l'agresseur disait : "Elle était consentante", le parole-contre-parole se retournait forcément contre la victime. Malgré les efforts des féministes, à l'époque, on n'a pas beaucoup avancé mais c'est ce travail de fond qui a permis au mouvement #MeToo d'émerger. »*

La libération de la parole, en France et dans le monde, a fait apparaître au grand jour « un continent de violences sexuelles d'une ampleur incroyable qu'on ne pouvait plus nier », poursuit la sociologue. Cette prise de conscience, à marche forcée, a modifié, au moins symboliquement, le rapport de force entre la victime et l'agresseur. « La honte doit changer de camp » est l'un des premiers mots d'ordre de #MeToo. « Jusque-là, les coupables

se sentaient innocents et les victimes honteuses. » Même si dans les faits, rappelle Brigitte Navail, « la honte et la culpabilité restent très présentes ».

L'avalanche de témoignages, qui touche tous les milieux – mais davantage les métropoles que les zones rurales –, va faire entrer le sujet des violences sexuelles dans le débat public. « Le viol et les agressions sexuelles ne sont plus considérés seulement comme des faits divers mais comme des questions sociales et donc politiques. On change de paradigme », appuie Christine Bard, historienne du féminisme. *Ces violences ne sont plus perçues comme quelque chose d'exceptionnel, de marginal. »*

Avec #MeToo, on s'est donc mis à écouter les victimes – même si, on l'a vu, elles ne sont pas toujours entendues –, et des questions qui semblaient insolubles ont commencé à trouver des réponses, affirme Irène Théry : « On s'est rendu compte qu'elles étaient moins démunies qu'on ne le pensait et on les a incitées à parler en les prévenant sur la manière de réunir des preuves. » La question de la preuve est cruciale. « En 2022, 94 % des plaintes ont été classées sans suite, faute de preuves parce que la plupart du temps, il n'y a pas eu d'enquête sur ►





MARECHAL AURORE/ABACA



SEBASTIEN CAUVET/MEDIAPART



JEROME BONNET/PHOTOS

► *l'agresseur*», déplore Laure Slimani, directrice du pôle projets de la Fondation des femmes, qui milite pour le vote d'une loi-cadre intégrale sur les violences sexuelles.

Les victimes vont aussi comprendre qu'elles peuvent s'allier pour être plus fortes. *«Lorsqu'elles sont seules, le parole-contre-parole ne permet pas de faire la vérité, mais si elles sont 10, 20 ou 30 comme dans l'affaire PPDA, cela constitue un faisceau de preuves qui a une portée en droit»*, dit encore Irène Théry. Dans l'affaire qui concerne l'ancien présentateur du «20 heures», c'est le témoignage de Florence Porcel, la première victime à avoir porté plainte, qui a encouragé une vingtaine d'autres femmes à le faire aussi. Hélène Devynck écrira ensuite un livre dans lequel elle retracera cette sororité entre victimes⁴. *«Être sœur ou frère de plainte permet de légitimer sa propre parole»*, explique la journaliste Alizée Vincent, auteur de *Sœurs de plainte*⁵, un livre-enquête dans lequel elle raconte des histoires de co-victimes, dont la sienne. *«Quand on est victime, on a parfois du mal à concevoir ce qui nous est arrivé. On se demande si on n'exagère pas, si les faits horribles se sont vraiment produits. Et quand une autre personne dénonce les mêmes actes avec le même agresseur, on se dit qu'on n'est pas folle ou fou et cette expérience, en soi, est déjà quelque chose de très fort. Être co-victimes peut aussi changer les trajectoires judiciaires, lorsque la police et la justice tiennent compte de la récidive.»*

Même s'il peut y avoir des tensions entre victimes, souligne Alizée Vincent, cette sororité fait voler en éclats les vieux schémas, assure Irène Théry. *«Autrefois, les hommes ne rivalisaient pas avec les*

femmes, ni l'inverse, mais les hommes rivalisaient entre eux et les femmes entre elles. Désormais, la solidarité entre femmes s'affirme comme une valeur essentielle.»

#MeToo bouscule aussi les normes collectives en faisant de l'égalité des sexes une valeur cardinale. *«Ce n'était pas le cas avant, poursuit la sociologue. Non pas que les femmes fussent considérées comme systématiquement inférieures, mais la société était bâtie sur un principe de complémentarité hiérarchique des rôles. Tout a changé au dernier tiers du XX^e siècle et depuis 2017, on s'interroge sur ce que doit être la règle du jeu sexuel dans une société d'égalité. Qu'est-ce qu'on admet comme une attitude correcte de la part de quelqu'un? Qu'est-ce qu'une relation sexuelle consentie?»*

Avec *Le Consentement*⁶, un livre dans lequel elle raconte la relation qu'elle a eue très jeune avec l'écrivain Gabriel Matzneff, Vanessa Springora jette un pavé dans la mare. *«En choisissant ce titre, elle met sur la table une question difficile, analyse Irène Théry. Elle dit: "J'étais séduite, j'allais à ses rendez-vous, je consentais, mais il avait 50 ans et moi 14 et je n'avais, en réalité, aucune liberté de consentir". La liberté du consentement dans les situations d'emprise est une des questions centrales et nouvelles par rapport aux années 1970, poursuit-elle. Au moment de la création du Collectif contre le viol, le mot d'ordre des féministes, c'était: "Quand une femme dit non, c'est non". Or, ce qu'on entend grâce au livre de Vanessa Springora, c'est quand une personne ne dit pas non, ça ne veut pas dire oui.»* Le témoignage de Vanessa Springora alimentera la réflexion sur la protection des mineurs,



MICHELLE MOINE/DIVERGENCE



ED ALCOCK/ANOP



JEAN-FRANÇOIS PAGAOPALE

« Les témoignages créent un effet d'identification et de solidarité, qui génère une énergie collective pour changer l'ordre des choses. »

qui aboutira au vote de la loi Billon, en 2021. Ce texte fixe un seuil d'âge de non-consentement pour les mineurs de moins de 15 ans qui n'ont pas à prouver les éléments constitutifs d'un viol (menace, contrainte, violence, surprise), lorsque l'acte est commis par une personne majeure, ayant au moins 5 ans de plus. Son livre reste une référence à l'heure où certaines féministes demandent d'intégrer le consentement dans la définition du viol.

Un an après Vanessa Springora, c'est au tour de Camille Kouchner de publier un livre choc, *La Familia grande*⁷, dans lequel elle dévoile l'inceste commis par son beau-père, le politologue Olivier Duhamel, sur son frère jumeau alors âgé de 14 ans. Ce témoignage, qui démontre que l'inceste n'épargne aucune strate de la société, déclenche une vague de messages sur les réseaux sociaux sous le hashtag #MeTooinceste. « *La publication du livre de Camille Kouchner est un choc collectif d'une telle ampleur que tout le monde est surpris par la réalité de l'inceste, omniprésent dans l'histoire et dans la structure sociale* », se souvient Édouard Durand, ancien président de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). « *Ce choc salutaire a réorienté la mission de cette commission, qui venait d'être créée mais n'était pas encore installée. Dès lors, on s'est dit qu'il fallait écouter les victimes.* » En un peu plus de deux ans et demi, la Ciivise recueillera 30 000 témoignages et

publiera 82 recommandations pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Les témoignages de personnalités, dans des livres – avec, encore récemment, celui de Neige Sinno dans le puissant *Triste tigre*⁸ – ou sur les réseaux sociaux « *ont un impact important* », observe Christine Bard. « *Ils créent un effet d'identification et de solidarité, qui génère une énergie collective pour changer l'ordre des choses.* » Ils ont parfois même des effets directs sur l'évolution de la loi. Ainsi, Flavie Flament, victime du photographe David Hamilton, et autrice de *La Consolation*⁹, a-t-elle contribué à l'allongement de la prescription en matière de crimes sexuels sur mineurs de vingt à trente ans, à compter de la majorité de la victime.

Le témoignage de Sarah Abitbol a, lui aussi, participé à des avancées dans le monde du sport en renforçant le dispositif Signal-Sports, qui permet de faire remonter les signalements de violence. Plus récemment, celui de Judith Godrèche a donné lieu à la création d'une commission d'enquête parlementaire, chargée d'étudier « *les abus et violences sexuelles commises dans le cinéma, l'audiovisuel, la mode, le spectacle vivant et la publicité* », même si cette commission a été annulée avec la dissolution de l'Assemblée nationale.

Plus globalement, la libération de la parole a conduit à « *un renforcement des formations des policiers, des gendarmes, des magistrats pour* »

De gauche à droite :
Judith Godrèche,
Flavie Flament,
Christine Angot,
Sarah Abitbol,
Camille Kouchner,
Vanessa Springora.



MARECHAL AURORE/ABACA



SEBASTIEN CAUVET/MEDIAPART



JEROME BONNET/ICODS

► *l'agresseur*», déplore Laure Slimani, directrice du pôle projets de la Fondation des femmes, qui milite pour le vote d'une loi-cadre intégrale sur les violences sexuelles.

Les victimes vont aussi comprendre qu'elles peuvent s'allier pour être plus fortes. *«Lorsqu'elles sont seules, le parole-contre-parole ne permet pas de faire la vérité, mais si elles sont 10, 20 ou 30 comme dans l'affaire PPDA, cela constitue un faisceau de preuves qui a une portée en droit»*, dit encore Irène Théry. Dans l'affaire qui concerne l'ancien présentateur du «20 heures», c'est le témoignage de Florence Porcel, la première victime à avoir porté plainte, qui a encouragé une vingtaine d'autres femmes à le faire aussi. Hélène Devynck écrira ensuite un livre dans lequel elle retracera cette sororité entre victimes⁴. *«Être sœur ou frère de plainte permet de légitimer sa propre parole»*, explique la journaliste Alizée Vincent, auteur de *Sœurs de plainte*⁵, un livre-enquête dans lequel elle raconte des histoires de co-victimes, dont la sienne. *«Quand on est victime, on a parfois du mal à concevoir ce qui nous est arrivé. On se demande si on n'exagère pas, si les faits horribles se sont vraiment produits. Et quand une autre personne dénonce les mêmes actes avec le même agresseur, on se dit qu'on n'est pas folle ou fou et cette expérience, en soi, est déjà quelque chose de très fort. Être co-victimes peut aussi changer les trajectoires judiciaires, lorsque la police et la justice tiennent compte de la récidive.»*

Même s'il peut y avoir des tensions entre victimes, souligne Alizée Vincent, cette sororité fait voler en éclats les vieux schémas, assure Irène Théry. *«Autrefois, les hommes ne rivalisaient pas avec les*

femmes, ni l'inverse, mais les hommes rivalisaient entre eux et les femmes entre elles. Désormais, la solidarité entre femmes s'affirme comme une valeur essentielle.»

#MeToo bouscule aussi les normes collectives en faisant de l'égalité des sexes une valeur cardinale. *«Ce n'était pas le cas avant, poursuit la sociologue. Non pas que les femmes fussent considérées comme systématiquement inférieures, mais la société était bâtie sur un principe de complémentarité hiérarchique des rôles. Tout a changé au dernier tiers du XX^e siècle et depuis 2017, on s'interroge sur ce que doit être la règle du jeu sexuel dans une société d'égalité. Qu'est-ce qu'on admet comme une attitude correcte de la part de quelqu'un? Qu'est-ce qu'une relation sexuelle consentie?»*

Avec *Le Consentement*⁶, un livre dans lequel elle raconte la relation qu'elle a eue très jeune avec l'écrivain Gabriel Matzneff, Vanessa Springora jette un pavé dans la mare. *«En choisissant ce titre, elle met sur la table une question difficile, analyse Irène Théry. Elle dit: "J'étais séduite, j'allais à ses rendez-vous, je consentais, mais il avait 50 ans et moi 14 et je n'avais, en réalité, aucune liberté de consentir". La liberté du consentement dans les situations d'emprise est une des questions centrales et nouvelles par rapport aux années 1970, poursuit-elle. Au moment de la création du Collectif contre le viol, le mot d'ordre des féministes, c'était: "Quand une femme dit non, c'est non". Or, ce qu'on entend grâce au livre de Vanessa Springora, c'est quand une personne ne dit pas non, ça ne veut pas dire oui.»* Le témoignage de Vanessa Springora alimentera la réflexion sur la protection des mineurs,



MICHELLE MOINE/DIVERGENCE



ED ALCOCK/ANOP



JEAN-FRANÇOIS FAGA/DPALE

« Les témoignages créent un effet d'identification et de solidarité, qui génère une énergie collective pour changer l'ordre des choses. »

qui aboutira au vote de la loi Billon, en 2021. Ce texte fixe un seuil d'âge de non-consentement pour les mineurs de moins de 15 ans qui n'ont pas à prouver les éléments constitutifs d'un viol (menace, contrainte, violence, surprise), lorsque l'acte est commis par une personne majeure, ayant au moins 5 ans de plus. Son livre reste une référence à l'heure où certaines féministes demandent d'intégrer le consentement dans la définition du viol.

Un an après Vanessa Springora, c'est au tour de Camille Kouchner de publier un livre choc, *La Familia grande*⁷, dans lequel elle dévoile l'inceste commis par son beau-père, le politologue Olivier Duhamel, sur son frère jumeau alors âgé de 14 ans. Ce témoignage, qui démontre que l'inceste n'épargne aucune strate de la société, déclenche une vague de messages sur les réseaux sociaux sous le hashtag #MeTooinceste. « *La publication du livre de Camille Kouchner est un choc collectif d'une telle ampleur que tout le monde est surpris par la réalité de l'inceste, omniprésent dans l'histoire et dans la structure sociale* », se souvient Édouard Durand, ancien président de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise). « *Ce choc salutaire a réorienté la mission de cette commission, qui venait d'être créée mais n'était pas encore installée. Dès lors, on s'est dit qu'il fallait écouter les victimes.* » En un peu plus de deux ans et demi, la Ciivise recueillera 30 000 témoignages et

publiera 82 recommandations pour lutter contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Les témoignages de personnalités, dans des livres – avec, encore récemment, celui de Neige Sinno dans le puissant *Triste tigre*⁸ – ou sur les réseaux sociaux « *ont un impact important* », observe Christine Bard. « *Ils créent un effet d'identification et de solidarité, qui génère une énergie collective pour changer l'ordre des choses.* » Ils ont parfois même des effets directs sur l'évolution de la loi. Ainsi, Flavie Flament, victime du photographe David Hamilton, et autrice de *La Consolation*⁹, a-t-elle contribué à l'allongement de la prescription en matière de crimes sexuels sur mineurs de vingt à trente ans, à compter de la majorité de la victime.

Le témoignage de Sarah Abitbol a, lui aussi, participé à des avancées dans le monde du sport en renforçant le dispositif Signal-Sports, qui permet de faire remonter les signalements de violence. Plus récemment, celui de Judith Godrèche a donné lieu à la création d'une commission d'enquête parlementaire, chargée d'étudier « *les abus et violences sexuelles commises dans le cinéma, l'audiovisuel, la mode, le spectacle vivant et la publicité* », même si cette commission a été annulée avec la dissolution de l'Assemblée nationale.

Plus globalement, la libération de la parole a conduit à « *un renforcement des formations des policiers, des gendarmes, des magistrats pour* »

De gauche à droite :
Judith Godrèche,
Flavie Flament,
Christine Angot,
Sarah Abitbol,
Camille Kouchner,
Vanessa Springora.

► leur permettre de mieux appréhender certaines situations, comme le phénomène de sidération, qui fait qu'une victime ne va pas résister ou l'impact de la mémoire traumatique, qui peut faire surgir des souvenirs des années après les faits», souligne Isabelle Rome, magistrate et ancienne ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes. «Nous avons formé 160 000 policiers et gendarmes depuis 2019. C'est encore insuffisant, mais c'est une évolution majeure après les mesures plus spécifiques prises contre les violences conjugales.»

Le rapport de la Ciase, en 2021, qui fait état de 330 000 victimes depuis les années 1950, a, lui, contribué à une remise en cause du fonctionnement de l'institution. «Cela a été un choc dans l'opinion publique à la fois parce que les chiffres étaient massifs mais aussi parce que nous avons publié des témoignages qui disaient toute la douleur et la souffrance provoquées par des agressions sexuelles, même lorsqu'elles ont été commises il y a plusieurs décennies, rappelle son président, Jean-Marc Sauvé. Ces témoignages ont amené l'Église à reconnaître sa responsabilité dans ces abus et à mettre en place des dispositifs de réparation, encore en cours aujourd'hui.»

Malgré ces avancées, beaucoup reste à faire pour lutter efficacement contre les violences sexuelles dans l'Église¹⁰ et dans la société. «La parole s'est libérée mais on n'a pas encore les moyens de la prendre en charge, estime Laura Slimani. La police et la gendarmerie sont submergées avec une hausse de 282% du nombre de victimes de violences



AMAURY CORNIHANS LUCAS

sexuelles enregistrées entre 2017 et 2023. Et les associations n'ont pas assez de moyens pour faire face à toutes les demandes. On l'a encore vu avec l'affaire de l'abbé Pierre, un témoignage en génère beaucoup d'autres. Et je ne serai pas surprise qu'après le procès Pélicot, d'autres femmes témoignent.» ■

1. Éd. La ville brûle, 144 p., 15 €
2. Un si long silence, Harper Collins, 160 p., 6,90 €
3. Pour témoigner: benoitbianchi49@gmail.com
4. Impunité, Points, 288 p., 8,40€
5. Stock, 2024, 309 p., 20,90 €
6. Grasset, 2020, 216 p., 18 €
7. Seuil, 2021, 208 p., 18 €
8. POL, 2023, 288 p., 20 €
9. JC Lattès, 2016, 256 p., 19 €
10. Lire notre enquête «Trois ans après le rapport de la Ciase, où en est la réforme de l'Église de France?» sur la-croix.com

Collage de militantes féministes dans une rue de Paris, le 14 septembre, dénonçant les viols subis par Gisèle Pelicot. Les Colleuses diffusent des messages contre les violences faites aux femmes et décomptent les féminicides depuis 2019.

Pour signaler des violences...

...concernant un enfant

Allô enfance en danger

Numéro : 119

Site : allo119.gouv.fr

Joignable tous les jours de l'année 24 heures sur 24, et gratuit depuis tous les téléphones, ce numéro respecte la confidentialité et n'apparaît sur aucun relevé de téléphone. Un tchat est disponible sur le site Web.

... concernant des adultes

Violences femmes info

Numéro : 3919

Ce numéro assure une écoute et une information et,

en fonction des demandes, effectue une orientation adaptée vers des dispositifs locaux d'accompagnement et de prise en charge. Ce n'est pas un numéro d'appel d'urgence.

La plateforme d'accompagnement des victimes de violences sexuelles, sexistes et conjugales

Site : service-public.fr/cmi

Ce tchat, qui fonctionne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, permet à des victimes, des témoins ou des professionnels d'échanger avec des policiers ou des gendarmes spécialement formés, qui pourront déclencher des interventions.

...dans le sport

La cellule Signal-Sports

E-mail : signal-sports@sports.gouv.fr

Cette cellule s'adresse à toute personne victime ou témoin d'une situation de violence, mineure ou majeure, et pratiquante à titre amateur ou à haut niveau. Pour chaque signalement, la cellule engage les procédures nécessaires.

...dans l'Église catholique

La ligne d'écoute nationale pour les victimes de violences et d'agressions sexuelles dans l'Église catholique

Tél. : 01.41.83.42.17.

Des écoutes de l'association France Victimes, 7 jours sur 7, de 9 heures à 21 heures, mettent en relation avec des associations proches de chez vous susceptibles de vous fournir une aide juridique, psychologique, sociale. Vous pouvez également envoyer un message à la Conférence des évêques de France : paroledevictimes@cef.fr, ou à la Conférence des religieuses et religieuses de France : ecoutevictimes@correfr.fr

En cas d'urgence, composer le 17